

France-Burkina Faso/Justice

# Feu vert à l'extradition de François Compaoré vers Ouagadougou

AFP  
Paris/France

**Le frère de l'ancien président déchu Blaise Compaoré doit y répondre dans l'affaire Zongo. Il entend toutefois se pourvoir en cassation contre cette décision de justice.**

LA justice française a autorisé hier l'extradition de François Compaoré vers le Burkina Faso, où ce frère de l'ex-président déchu Blaise Compaoré est mis en cause dans l'enquête sur l'assassinat en 1998 du journaliste Norbert Zongo, affaire symbole pour la société civile qui réclame depuis des années "vérité et justice".

Mais d'autres étapes demeurent avant que François Compaoré ne soit extradé à la demande de son pays. Sa défense a immédiatement indiqué qu'elle allait former un pourvoi en cassation, après cette décision de la Cour d'appel de Paris. Pour être effective, une extradition doit aussi faire l'objet d'un décret du gouvernement français.

Alors qu'il enquêtait à l'époque sur la mort de David Ouédraogo - chauffeur de François Compaoré -, le journaliste d'investiga-

tion burkinabè Norbert Zongo, 49 ans, et trois personnes qui l'accompagnaient avaient été retrouvés morts calcinés dans leur véhicule le 13 décembre 1998 à Sapouy (sud du Burkina Faso). Comme l'affaire de l'assassinat de l'ex-président burkinabè Thomas Sankara en 1987, le meurtre de Zongo garde une forte charge symbolique au Burkina, où la société civile a ces dernières années organisé nombre de manifestations et mobilisations pour réclamer la fin de l'impunité concernant la mort de ce journaliste.

A Koudougou, sa ville natale, son nom a même été donné à une avenue et à l'Université publique de la ville.

"Pour nous, c'est vraiment un sentiment de joie, après vingt ans de combat, c'est la plus grosse victoire d'étape", a réagi auprès de l'AFP Guy-Hervé Kam, porte-parole du Balai citoyen, ONG burkinabè militant pour la démocratie et la bonne gouvernance. "A partir de maintenant, on peut considérer que le moment où toutes les personnes impliquées dans l'assassinat de Norbert Zongo auront à répondre devant la justice burkinabè n'est plus loin", a-t-il salué. Classé en 2003, après un

"non-lieu" en faveur du seul inculpé, le dossier Zongo a été rouvert à la faveur de la chute de Blaise Compaoré fin octobre 2014, chassé par la rue après 27 ans au pouvoir. François Compaoré s'était enfui du Burkina lors de cette insurrection populaire. Il s'était réfugié en Côte d'Ivoire et avait obtenu la nationalité ivoirienne.

**"VICTOIRE D'ETAPE".**

Âgé de 64 ans, François Compaoré, aujourd'hui sous contrôle judiciaire en France, a été arrêté dans un aéroport parisien en octobre 2017 sur la base d'un mandat d'arrêt émis le 5 mai 2017 par les autorités de Ouagadougou. A ce jour, il n'est pas inculpé dans son pays dans cette affaire. Trois ex-soldats du Régiment de sécurité présidentielle (RSP), l'ancienne garde prétorienne de Blaise Compaoré, ont été inculpés dans cette enquête.

Le ministre burkinabè de la Justice, René Bagoro, s'est réjoui hier auprès de l'AFP "de cette victoire d'étape". "Cela montre que le dossier monté par la justice burkinabè a été fait avec tout le sérieux nécessaire (...) nous sommes confiants parce que notre dossier est suffisamment solide".



Photo : AFP

**François Compaoré devrait être extradé vers son pays. Une procédure qui pourrait toutefois être contrariée par un pourvoi en cassation.**

Hier, l'un des avocats de François Compaoré, Me Pierre-Olivier Sur, a insisté sur le fait que la chambre de l'instruction de la Cour d'appel, dans son arrêt, lui donnait bon espoir de voir aboutir une autre procédure qu'il a engagée.

Il s'agit d'une plainte déposée en octobre à Paris pour "faux et usage de faux criminel" visant le doyen des juges d'instruction de Ouagadougou. Ce dernier avait transmis des éléments à la justice française pour qu'elle puisse statuer sur la demande d'extradition, dont un témoignage oculaire ancien pour tenter de démontrer l'implication de M. Compaoré dans les assassinats.

Selon Me Sur, la Cour d'appel, en estimant que la cita-

tion de ce témoignage était incorrecte, a ouvert la voie à "la mise en examen du juge du Burkina Faso pour des faits criminels". "Ce n'est qu'à l'issue de cette procédure que la question de l'extradition et de son exécution se posera, c'est-à-dire pas avant 2020 ou 2021", a-t-il estimé.

Saluant "un grand jour" dans la "quête de justice du peuple burkinabè" dans l'affaire Zongo, Me Ambroise Farama, avocat de la famille du journaliste, est conscient "que la défense de François Compaoré usera de toutes les voies légales de recours", mais s'est dit "confiant que viendra le jour (...) où François Compaoré viendra répondre dans l'affaire Norbert Zongo".

Nations unies/Diplomatie

# L'avenir du Sahara occidental en discussion à Genève

AFP  
Genève/Suisse

DES discussions sur le Sahara occidental, territoire que se disputent le Maroc et le Front Polisario, se sont ouvertes hier sous l'égide de l'ONU à Genève pour la première fois depuis 2012, l'occasion de tester les intentions des parties.

Six ans après l'échec de négociations directes, le Maroc et le Front Polisario, qui se sont fait la guerre jusqu'au cessez-le-feu de 1991, participent aux discussions en présence de représentants de l'Algérie et de la Mauritanie.

Présentée par l'ONU comme un "premier pas vers un processus renouvelé de négociations en vue de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental", cette réunion sous forme de "table ronde" s'annonce difficile, car chaque partie campe sur ses positions.

Chargé du dossier depuis 2017, l'ex-président allemand Horst Kohler espère au moins "ouvrir un nouveau chapitre dans le processus politique" afin de trouver à terme une solution pour le dernier territoire du continent africain en attente d'un statut post-colonial.

Le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres a appelé toutes les parties à "s'engager dans les discussions (...) sans conditions préalables".

Le Polisario, qui a proclamé en 1976 une République arabe sahraouie démocratique (RASD) avec le soutien de l'Algérie et de la Libye, milite pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Il doit régler selon lui le conflit né au moment du départ des colons espagnols.

Le Maroc contrôle dans les faits 80% de ce territoire désertique de 266 000 km<sup>2</sup>, et traite comme ses dix autres provinces cette région dotée d'un millier de km de littoral atlantique poissonneux, ainsi que d'un sous-sol riche en



Photo : AFP

**Chargé du dossier depuis deux ans, l'ex-président allemand Horst Kohler reçoit à Genève les ministres des Affaires étrangères du Maroc, de l'Algérie et de la Mauritanie ainsi qu'une délégation du Polisario.**

phosphates. Rabat, dont la délégation à Genève est conduite par le ministre des Affaires étrangères Nasser Bourita, rejette toute solution autre qu'une autonomie sous sa souveraineté, en invoquant la nécessité de préserver la stabilité régionale.

M. Koehler reçoit donc à Genève les ministres des Affaires étrangères du

Maroc, de l'Algérie et de la Mauritanie ainsi que la délégation du Polisario menée par le président du "parlement" sahraoui Khatri Addouh.

L'ordre du jour reste vague : "situation actuelle, intégration régionale, prochaines étapes du processus politique", selon l'Onu. Il ne s'agit pas à Genève d'entamer des "négocia-

tions mais plutôt d'une réunion qui doit permettre de tester les réelles intentions des parties et de déterminer si elles vont avancer" ou pas en vue d'une solution, relève une source diplomatique.

Les observateurs soulignent que les parties impliquées sont cependant mises sous pression avec la récente réduction à six mois, contre douze auparavant, du renouvellement du mandat des Casques bleus de la Mission de l'Onu, notamment chargés de surveiller le cessez-le-feu.

C'est sous la pression des États-Unis que ce mandat plus court a été voté au Conseil de Sécurité, en avril puis en octobre, avec en tête le coût du dispositif alors que le processus de paix n'avance pas.

Le dernier cycle de négociations directes lancé par l'Onu en mars 2007 s'était enlisé en raison de désaccords continus entre le Maroc et le Polisario sur le statut du territoire et sur la composition du corps électoral pour le référendum d'autodétermination.

L'Afrique en bref

• **Angola/Politique.** L'un des pourfendeurs du régime reçu par le président

Le journaliste angolais Rafael Marques, largement considéré comme la bête noire du régime de Luanda, a été reçu hier pour la première fois au palais présidentiel pour une conversation sur la corruption avec le chef de l'Etat Joao Lourenço.

• **Burkina Faso/Justice.** Procès du putsch : Diendéré demande pardon aux victimes

Le général Gilbert Diendéré a demandé pardon hier aux victimes du putsch manqué de 2015 au Burkina Faso, dont il est considéré comme le "cerveau" et pour lequel il comparait devant la justice.

• **Mali/Justice.** Démission d'un militaire de la CVJR accusé d'agression

Un officier malien siégeant à la commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) a démissionné après avoir été accusé de violences sur un journaliste qui avait publié un texte critique sur cette institution, a-t-on appris de sources concordantes.

• **Nigeria/Justice.** 35 manifestants chiites relaxés

Les procès de manifestants chiites arrêtés fin octobre lors de violentes manifestations se poursuivent à Abuja, la capitale fédérale du Nigeria, où 35 d'entre eux ont été relaxés hier, a constaté l'AFP.

• **Togo/Législatives.** Eglises évangéliques et méthodistes demandent un "report"

Les Eglises évangéliques, presbytériennes et méthodistes du Togo ont appelé mercredi à un "report" des législatives prévues le 20 décembre, boycottées par les principaux partis d'opposition qui dénoncent des irrégularités.

• **Tunisie/Sécurité.** Nouvelle prolongation d'un mois de l'état d'urgence



Photo : AFP

La présidence de la République tunisienne a annoncé hier la prolongation d'un mois de l'état d'urgence en vigueur dans le pays depuis une attaque jihadiste sanglante ayant ciblé en 2015 un bus de la garde présidentielle.